

# **Procès-verbal n° 27**

## **de la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 11 mai 2022 à 19h00 à l'Ancien Stand de Vauvrise, à Bex**

---

**Présidence :** M. Baptiste Guérin

**Excusés :** Mmes et MM. Anne Bielman, Annelise Cretton, Lisa Pontiggia, Anna Russo, Aesane Ziegler, Pierre Carminati, Jean-Michel Haldi, Jean-Michel Koehler

---

### **1. Appel**

Avec 48 membres présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Après avoir souhaité la bienvenue à la Municipalité, aux conseillers et conseillères ainsi qu'à la presse et au public, M. le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour, notamment sur le rajout d'un point relatif à un complément au préavis 2022/02 (Assainissement des routes de l'Allex, Cotterd et Stand). Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour s'établit comme suit :

1. Appel
2. Communications du Président
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Rapport des commissions
  - 4.1. Sur le préavis n° 2022/05 Règlement communal des sépultures et du cimetière  
Rapporteur pour la commission ordinaire *Marc Mundler*
  - 4.2. Sur le préavis n° 2022/06 Engagement d'un ouvrier au service des travaux et d'un ouvrier au Service des forêts  
Rapporteur pour la commission ordinaire *Eliane Comte*  
Rapporteur pour la commission des finances *Laure-Reine Tabac*
  - 4.3. Sur le préavis n° 2022/07 Création de 4 écopoints (Place de l'Orme, Chemin de l'Ecluse, Château Grenier, Les Dévens) et mise à jour de l'éclairage public à la Place de l'Orme  
Rapporteur pour la commission ordinaire et des finances *Philippe Sarda*
  - 4.4. Sur le préavis n° 2022/08 Traversée du Chêne – Réfection de l'enrobé  
Rapporteur pour la commission ordinaire *Qlirim Maloku*  
Rapporteur pour la commission des finances *Pierre Athanasiadès*

5. Complément au préavis 2022/02 Assainissement des routes de l'Allex, Cotterd et Stand – Proposition de réponse aux opposants
6. Motions, postulats, interpellations
  - 6.1. *Postulat de M. le conseiller Bernard Pulfer, du groupe « Les Verts » intitulé « Améliorations dans le Parc Pittier »*
  - 6.2. *Postulat de Mme la conseillère Valentine Moreillon, du groupe Avançons-Ouverture intitulé « Faisabilité d'une place de stationnement longue durée »*
  - 6.3. *Interpellation du groupe Avançons-Ouverture intitulée « Création d'une ressourcerie à Bex »*
7. Communications de la Municipalité
8. Vœux et demandes de renseignements

## **2. Communications du Président**

M. le Président donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- la Municipalité en accompagnement des préavis discutés dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs ;
- M. le conseiller Yves Cosandey annonçant sa démission au Conseil communal.

Il informe l'assemblée avoir reçu :

- une invitation pour la soirée portes-ouvertes de la Loge Progrès et Vérité;
- une invitation pour le gala gymnique de la SFEP ;
- une invitation pour la soirée annuelle du chœur mixte du Muguet.

Il relève également que si le Conseil se déroule à l'Ancien Stand de Vauvrisse, ce n'est pas de sa propre volonté mais c'est en raison de la répétition générale de l'Harmonie du Chablais à la Grande Salle.

Il adresse également un cadeau à Madame la conseillère Circé Barbezat-Fuchs suite à la naissance de sa fille Eynola.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2022**

Le procès-verbal n° 26 de la séance du 2 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

## **4. Rapport des commissions**

### **4.1 Sur le préavis n° 2022/05 « Règlement communal des sépultures et du cimetière**

Monsieur le conseiller Marc Mundler donne lecture du rapport établi pour la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte et le règlement est passé article par article.

Article 1 : pas de remarque

Article 2 : pas de remarque

Article 3 : pas de remarque

Article 4 : pas de remarque

Article 5 : pas de remarque

Article 6 : pas de remarque

Article 7 : pas de remarque

Article 8 : pas de remarque

Article 9 : pas de remarque

Article 10 : pas de remarque

Article 11 : pas de remarque

Article 12

Madame la conseillère Carole Guérin dépose un amendement pour modifier la lettre c) de la manière suivante : dont le conducteur a obtenu l'autorisation du responsable du cimetière, pour un motif exceptionnel, notamment en cas de transport de personnes âgées ou **en situation d'handicap**.

L'amendement (N° 1) tel que proposé est accepté par 46 oui et une abstention

Article 13 : pas de remarque

Article 14 : pas de remarque

Article 15 : pas de remarque

Article 16 : pas de remarque

Article 17 : pas de remarque

Article 18 : pas de remarque

Article 19 :

Un amendement est déposé par la Commission ordinaire dans son rapport. La modification suivante est proposée : A défaut de disposition de dernière volonté du défunt, le droit de repourvoir à l'aménagement et à l'entretien de sa tombe appartient **à ses héritiers**.

L'amendement (N° 2) tel que proposé est accepté à l'unanimité

Article 20 : pas de remarque

Article 21 : pas de remarque

Article 22 :

Monsieur le conseiller Marc Mundler dépose un amendement car il a constaté une erreur, après la rédaction du rapport de la commission ordinaire, dans les chiffres inscrits sous la colonne hauteur. Ces derniers devraient être corrigés de la manière suivante :

Corps adultes, à la ligne : hauteur 150

Corps enfants, à la ligne : hauteur 100

Concession simple, à la ligne : hauteur 150

Concession double à la ligne : hauteur 150  
Concession triple, à la ligne : hauteur 150  
Concession quadruple, à la ligne : hauteur 150  
Tombes cinéraires : hauteur 100  
Concession cinéraire : hauteur 100

L'amendement (N° 3) tel que proposé est accepté à l'unanimité.

Article 23 : pas de remarque  
Article 24 : pas de remarque  
Article 25 : pas de remarque  
Article 26 : pas de remarque  
Article 27 : pas de remarque  
Article 28 : pas de remarque  
Article 29 : pas de remarque  
Article 30 : pas de remarque  
Article 31 : pas de remarque  
Article 32 : pas de remarque  
Article 33 : pas de remarque  
Article 34 : pas de remarque  
Article 35 : pas de remarque  
Article 36 : pas de remarque  
Article 38 : pas de remarque  
Article 39 : pas de remarque

Monsieur le conseiller Christophe Simeon relève que les n° de section doivent être corrigés (2x n° 4)

*Arrivée de Monsieur le Conseiller Bernard Pulfer ce qui porte le nombre de conseillers présents à 49*

#### Annexe au règlement

La commission ordinaire propose les amendements suivants :

#### **Amendement n° 4 qui modifie le poste Tarifs, Tombes à la ligne**

Ligne 1 : personne domiciliée **et** décédée à Bex (au lieu de ou)  
Ligne 3 : suppression de la ligne

L'amendement tel que proposé est accepté à l'unanimité

#### **Amendement n° 5 qui modifie le poste Tarifs, Urnes à la ligne**

Ligne 1 : personne domiciliée **et** décédée à Bex (au lieu de ou)  
Rajout Ligne 4 : enfant non domicilié à Bex, mais qui y est inhumé : fr. 600.00

L'amendement tel que proposé est accepté à l'unanimité

**Amendement n° 6 qui modifie le poste Tarifs, Urnes cinéraires déposées ou scellées sur la tombe d'un proche parent**

Ligne 1 : personne domiciliée **et** décédée à Bex (au lieu de ou)

Rajout Ligne 4 : enfant non domicilié à Bex, mais qui y est inhumé : fr. 400.00

L'amendement tel que proposé est accepté à l'unanimité.

**Amendement n° 7 qui modifie le poste Tarifs, Dépôts des cendres dans l'urne cinéraire commune « jardin du souvenir »**

Ligne 1 : personne domiciliée **et** décédée à Bex (au lieu de ou)

Rajout Ligne 4 : enfant non domicilié à Bex, mais qui y est inhumé : fr. 100.00

L'amendement tel que proposé est accepté à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité.

*a) d'approuver le nouveau Règlement communal des sépultures et du cimetière ainsi que son annexe « Tarifs des inhumations » ;*

*b) de soumettre ce règlement au Canton pour approbation.*

*Arrivée de Madame la Conseillère Gaëlle Valtério ce qui porte le nombre de conseillers présents à 50.*

**4.2 Sur le préavis n° 2022/06 « Engagement d'un ouvrier au Service des travaux et d'un ouvrier au Service des forêts »**

Madame la conseillère Eliane Comte donne lecture du rapport établi pour la commission ordinaire qui fait état d'un amendement pour l'engagement d'un seul ouvrier.

Madame la conseillère Laure-Reine Tabac donne lecture du rapport établi pour la commission des finances qui fait état d'un amendement pour la suppression du poste au service des travaux.

Suite à la lecture des deux rapports et des amendements déposés, Monsieur le Président rappelle le déroulement du vote. En premier lieu les deux amendements seront opposés, l'amendement vainqueur sera ensuite opposé aux conclusions du préavis.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

Monsieur le Syndic estime que dans l'élaboration du préavis, il aurait dû être rappelé que depuis 2019, le personnel communal bénéficie d'une semaine de vacances supplémentaires, ce qui a pour incidence de diminuer le nombre d'heures de travail. La charge de travail qui s'accumule nécessite et justifie l'engagement d'un ouvrier au service des travaux.

Il relève également que la croissance démographique engendre des investissements supplémentaires au niveau des infrastructures et il va de la responsabilité d'investir également au niveau humain pour pouvoir répondre à la charge de travail du Service des travaux. Il précise que comme demandé dans les rapports des commissions, la Municipalité s'engage, dans le cadre du budget 2023 à effectuer un état des lieux complet du personnel communal.

Madame la conseillère Martine Gerber précise que la rédaction du rapport n'a pas été une chose aisée. La commission ne contestait pas sur le fond l'engagement de deux employés mais préconisait d'étayer les besoins et les motifs d'un second engagement le temps que la Municipalité puisse analyser la nécessité d'une augmentation de poste. A titre personnel, elle ne remet pas forcément en doute la charge de travail mais invite la Municipalité à mettre tout en œuvre pour développer une vision globale à moyen et long terme des services concernés en incluant les principes écologiques et durables.

Monsieur le municipal Pierre-Yves Rapaz, sans revenir sur les propos de Monsieur le Syndic, précise qu'une collaboration a été instaurée depuis 2013 entre les services (service des travaux, des eaux et des forêts). Pour rebondir sur la remarque de Madame la conseillère Martine Gerber au sujet des principes écologiques et durables, il relève être personnellement intéressé et attaché à la biodiversité mais cela signifie du temps et des besoins en personnel. Il met également en avant l'augmentation des déchets à récolter, l'entretien des sentiers pédestres, la pose et l'entretien de bancs. Il encourage donc le Conseil à accepter le préavis tel que présenté, soit l'engagement des deux employés.

Monsieur le conseiller Christoph Roesler défend le point de vue de la COFIN. Ces dernières années, trois à quatre personnes ont été engagées. Cette année, on a accepté l'engagement d'une personne à 30% au service technique et une assistante RH va débuter au début du mois de juillet. La commission des finances désire être prudente et propose l'engagement immédiat d'un employé au service des forêts et si, les besoins sont avérés selon l'étude qui devrait être faite, la Municipalité pourrait revenir en automne avec la proposition de l'engagement du deuxième ouvrier au service des travaux. Il encourage donc à soutenir l'amendement de la COFIN qui est plus précis que celui de la Commission ordinaire.

Monsieur le conseiller Marc Mundler remercie le Syndic ainsi que Monsieur le Municipal Pierre-Yves Rapaz pour leurs explications mais déplore que tous ces éléments n'aient pas été mis en avant lors des séances de commission.

Madame la conseillère Marielle Kohli rejoint les propos du conseiller Marc Mundler et estime que les préavis sont souvent établis dans la précipitation et manquent de précisions. Si certaines informations données ce soir auraient figuré dans le préavis, elles auraient contribué à prouver que ces engagements sont justifiés.

Monsieur le municipal Pierre-Yves Rapaz n'est pas d'accord avec la notion de précipitation. Cela fait depuis 2013 que les services ont été restructurés et travaillent ensemble.

Monsieur le conseiller Julien Desarzens précise que Monsieur Jean-François Rochat, chef de service, tient une comptabilité analytique et connaît exactement les besoins de la commune. Il encourage donc le Conseil à accepter le préavis tel que présenté.

Madame la conseillère Marielle Kohli relève qu'elle a mis l'accent sur la précipitation de l'élaboration du préavis qui n'est de loin pas complet et non pas sur la précipitation dans l'analyse des besoins.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote (mise en opposition des deux amendements) :

- 16 conseillers soutiennent l'amendement de la commission ordinaire (engagement d'un seul ouvrier au service des travaux ou au service des forêts)
- 21 conseillers soutiennent l'amendement de la COFIN (engagement d'un seul ouvrier au service des forêts)
- 7 abstentions

L'amendement de la COFIN est donc opposé aux conclusions du préavis.

- 21 conseillers soutiennent l'amendement de la COFIN (engagement d'un seul ouvrier au service des forêts)
- 23 conseillers soutiennent le préavis tel que présenté
- 2 abstentions

L'amendement de la COFIN est donc refusé.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 31 oui, 12 non et 4 abstentions

- a) *d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'engager un ouvrier supplémentaire au Service des forêts ;*
- b) *d'autoriser la Municipalité à porter la charge supplémentaire découlant de cet engagement au poste budgétaire salaires et charges sociales du compte 320 « Service des forêts » ;*
- c) *d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'engager un ouvrier polyvalent supplémentaire au Service des travaux ;*
- d) *d'autoriser la Municipalité à porter la charge supplémentaire découlant de cet engagement au poste budgétaire salaires et charges sociales du chapitre 430 « Service des travaux ».*

#### **4.3 Sur le préavis n° 2022/07 « Création de 4 écopoints Place de l'Orme – Chemin de l'Ecluse – Château Grenier – Les Dévens & mise à jour de l'éclairage public à la Place de l'Orme»**

Monsieur le conseiller Philippe Sarda donne lecture du rapport commun établi pour la commission ordinaire et des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

Madame la conseillère Gaëlle Valterio demande des précisions sur le site actuel de l'EVAM et sur la remarque de la Commission ordinaire qui stipule que si le Conseil ne devait pas retenir ce site, l'actuel site serait purement et simplement supprimé.

Monsieur le conseiller Philippe Sarda précise que le site actuel de l'EVAM se situe sur une route très étroite et il y a des problèmes de sécurité. Le seul endroit possible pour déplacer cet écopoint est sur une parcelle communale et qu'il n'y pas d'autre parcelle dans ce secteur.

Monsieur le conseiller Pierre Athanasiadès a une question sur la localisation de l'écopoint des Dévens. Il demande également pourquoi on ne pourrait pas coller ce nouveau dépôt direction sud-ouest, direction de la barrière, vers l'interdiction de stationner pour éviter d'amputer le terrain adjacent.

Monsieur le municipal Michael Dupertuis informe qu'il n'y a aucune possibilité de déplacer cet écopoint en raison de la distance et de la loi sur les routes.

Madame la conseillère Sylviane Zuber demande si une étude a été faite pour mettre ces écopoints en face (zone goudronnée) et si la nécessité de mettre un bac de récolte d'aluminium est avérée.

Monsieur le municipal Michael Dupertuis précise qu'une première étude a été faite pour installer ces écopoints sur la parcelle de la famille Fracheboud qui s'est soldée par un refus. Concernant la récolte d'aluminium et fer blanc, le test effectué au Parc Ausset est plus que positif. La projection dans le futur est donc d'aménager de manière optimale ces écopoints pour faciliter la récolte de déchets et éviter des déplacements à la déchetterie.

Madame la conseillère Christine Blatti-Villalon redemande des explications au municipal Michael Dupertuis sur l'écopoint du chemin de l'Ecluse.

Monsieur le municipal Michael Dupertuis revient sur les problèmes de sécurité déjà évoqués (route étroite empruntée par les enfants se rendant à l'école), le lieu (pas d'autre endroit possible pour implanter une construction) et les besoins de la population.

Madame la conseillère Fabienne Lauber a bien compris l'utilité de ces écopoints mais demande ce que la Municipalité a mis en place pour diminuer les déchets.

Monsieur le municipal Michael Dupertuis précise que c'est un grand point de réflexion de la commune qui s'engage à réduire au maximum les frais qui sont liés à ces déchets, ce qui passe bien évidemment par réduire les déchets eux-mêmes.



Une commission municipale de gestion et valorisation des déchets travaille depuis le début de la législature notamment sur l'élaboration d'un guide de tri des déchets (enseignement, informations, exemples). Cela passe aussi par l'exemplarité par des actions de type « Coup de balai » en collaboration avec les Ecoles et associations.

Madame la conseillère Fabienne Lauber redemande ce qui a concrètement été fait et ce qui pourrait encore être fait.

Monsieur le municipal Michael Dupertuis répète ce qu'il a déjà avancé notamment sur l'élaboration du nouveau guide, par la communication (journal communal, page FB, etc...) mais invite qu'on lui soumette toute autre idée par mail.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 44 oui et 3 abstentions

- a) *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de l'éclairage public à la place de l'Orme ;*
- b) *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la création de 4 écopoints à la Place de l'Orme, au chemin de l'Ecluse, à Château-Grenier et aux Dévens ;*
- c) *d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 233'000.00 ;*
- d) *de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 78'000.00 soit la part d'éclairage public sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 3'900.00 par an ;*
- e) *de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 155'000.00 soit la part des écopoints sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 7'750.00 par an ;*
- f) *de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.*

#### **4.4 Sur le préavis n° 2022/08 « Traversée du Chêne – Réfection de l'enrobé»**

Monsieur le conseiller Qlirim Maloku donne lecture du rapport établi pour la commission ordinaire.

Monsieur le conseiller Pierre Athanasiadès donne lecture du rapport établi pour la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 46 oui et une abstention

- a) *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection du revêtement bitumineux en traversée du Chêne ;*
- b) *d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 192'000.00 ;*
- c) *de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 192'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 9'600.00 par an ;*
- d) *de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.*

## **5. Complément au préavis 2022/02 Assainissement des routes Alex-Cotterd et Stand – Proposition de réponse aux oppositions**

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

Monsieur le municipal Pierre-Yves Rapaz relève que ce complément au préavis 2022/02 est un acte de formalisme nécessaire pour que le Canton puisse lever les deux oppositions déposées dans le cadre du projet. Le Canton a en effet estimé que le texte proposé dans le préavis 2022/02 n'était pas assez étoffé pour lever formellement les oppositions en question.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du complément au préavis 2022/02.

Le Conseil communal de Bex décide par 45 oui, 1 non et 1 abstention

- a) *d'adopter la proposition de réponse aux deux oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique de ce projet ;*

## **6. Motions, postulats, interpellations**

### **6.1 Postulat de M. le conseiller Bernard Pulfer du groupe « Les Verts » intitulé « Améliorations dans le Parc Pittier »**

Monsieur le conseiller Bernard Pulfer lit son postulat intitulé « Améliorations dans le Parc Pittier ».

A l'unanimité, le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte.

Monsieur le municipal Emmanuel Capancioni nous informe que le projet d'aménagement d'une fontaine dans le parc Pittier est en cours (choix du bassin, emplacement, arrosage).

Monsieur le municipal Pierre-Yves Rapaz est surpris de la demande de pavés en lieu et place d'un sol minéral et en gravillons (les pavés étant moins absorbants). Le type de gravillon choisi est idéal et ne semble pas poser trop de problèmes aux poussettes. Il est toutefois conscient du problème des déchets autour du buste d'Henri Pittier mais n'est pas persuadé que les aménagements proposés (plate-bande) améliorent la situation.

Une réflexion sera cependant faite pour un support d'information sur la vie d'Henri Pittier (panneau ou QR code par exemple).

De ce fait, et au vu de ce qui précède, Monsieur le municipal demande si le conseiller Bernard Pulfer désire maintenir son postulat.

Monsieur le municipal Pierre-Yves Rapaz profite de l'occasion pour informer que les toboggans du parc de jeux seront améliorés et vernis.

Monsieur le conseiller Bernard Pulfer désire maintenir son postulat.

La parole n'étant plus demandée, le postulat n'est pas pris en considération et est classé par 24 non, 18 oui et 4 abstentions.

### **6.2 Postulat de Madame la conseillère Valentine Moreillon du groupe « Avançons-Ouverture » intitulé « Faisabilité d'une place de stationnement longue durée »**

Madame la conseillère Valentine Moreillon lit son postulat intitulé « Faisabilité d'une place de stationnement longue durée ».

A l'unanimité, le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte.

Monsieur le conseiller Qlirim Maloku estime que cette proposition du groupe « Avançons-Ouverture » est une excellente idée et propose au Conseil de soutenir ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude par 40 oui, 4 non et 2 abstentions.

### **6.3 Interpellation de Monsieur le conseiller David Fankhauser du groupe « Avançons-Ouverture » «Création d'une ressourcerie à Bex»**

Monsieur le conseiller David Fankhauser, du groupe « Avançons-Ouverture », lit le titre de son interpellation « Création d'une ressourcerie à Bex ».

Plus de 5 conseillers appuyant cette interpellation, il est procédé à la lecture de cette dernière.

Monsieur le municipal Michael Dupertuis, d'entente avec la Municipalité, apporte une réponse immédiate.

Il informe que cette question a déjà été abordée dans le cadre de la Commission de gestion et valorisation des déchets. La sécurité sur le site actuel est limitée avec le nombre de véhicules qui circulent pendant les heures d'ouverture de la déchetterie. La direction de Thommen ne mettra pas d'autre infrastructure à disposition tant qu'ils n'auront pas amélioré le site.

L'entreprise Thommen souhaite cependant investir ces prochaines années sur le site de Bex et vise notamment la démolition des trois bâtiments vétustes du côté de l'Avançon pour permettre une meilleure circulation et une meilleure qualité du service.

Dans cette phase de recherche de nouvel espace, il sera question de déterminer les besoins de la commune. La question de la création d'une ressourcerie sera abordée dans cette phase de reconstruction.

Madame la conseillère Fabienne Lauber soutient cette interpellation et y voit un lien avec le Repair Café.

Madame la conseillère Sylviane Zuber rappelle que, dans l'intervalle, il y a la Devinette aux Dévens.

Madame la conseillère Martine Gerber demande si il a été envisagé d'installer une ressourcerie dans l'immeuble qui va être démoli.

Monsieur le municipal Michael Dupertuis précise que cet immeuble est vétuste et inutilisable.

La réponse immédiate de la Municipalité est acceptée et l'interpellation est classée par 39 oui, 4 non et 2 abstentions.

## **7. Communications de la Municipalité**

Monsieur le Syndic nous informe que :

- le prochain concert organisé par la Commission culturelle aura lieu le dimanche 15 mai 2022 à 17h00 au Temple de Bex. Il s'agit du virtuose bellerin Samuel Cosandey ;
- 54 ressortissants d'Ukraine sont inscrits au contrôle des habitants (33 adultes et 21 enfants, dont 8 sont scolarisés).

Monsieur le municipal Daniel Hediger

- nous donne quelques informations en lien avec l'Ukraine au niveau des abris anti-atomiques. Un bilan a été demandé par l'ORPC et a été effectué dans toutes les communes par rapport à l'état de salubrité des abris (étanchéité, ventilation), la capacité et l'organisation mise en place en cas d'urgence. Pour Bex, le taux de couverture est de 100% (places dans les habitations, EMS, entreprises, abris publics). Il est bien clair qu'en cas d'alarme et d'urgence, un effort considérable devrait être produit pour que ces locaux soient opérationnels, leur mise à disposition devant être faite entre 5 et 7 jours en cas de crise. Une organisation pour les contrôles notamment en ce qui concerne l'étanchéité et la ventilation a été mise en place par la région (engagement de 6 personnes par le CGPI), les communes ayant dû mettre à jour le nombre de ménages inscrits, la répartition dans les abris, le plan de distribution de pastilles d'iode en cas de crise, etc...;

- nous fait part que la semaine Suisse Bouge a débuté le samedi 7 mai 2022 par une randonnée E-Bike et que le prochain rendez-vous est fixé au dimanche 15 mai pour une randonnée pédestre suivie d'une semaine complète d'activités coordonnée par la commission sportive en collaboration avec les sociétés locales, conformément au flyer distribué aux habitants ;
- nous informe de la nomination par le CODIR du SDIS de M. Marco Tirocini en tant que chef d'instruction dès le début de l'année 2023 en remplacement de M. Sylvain Burnier. Une recherche est donc actuellement en cours pour repourvoir le poste de chef de la caserne de Bex ;
- nous fait part que la Fugue Chablaisienne aura lieu le dimanche 12 juin 2022 ; Un article sur le prochain journal communal donnera des informations complémentaires à ce sujet ;
- informe le conseiller Aymeric Dallinges qu'il n'a pas reçu plus d'informations ou directive cantonale par rapport aux mesures prises pour la sensibilisation du monde policier à la problématique LGBTIQ+.

Monsieur le municipal Pierre-Yves Rapaz

- remercie tout d'abord le conseil communal pour l'acceptation du préavis lié à l'engagement des deux employés communaux (forêts + travaux) ainsi que pour le complément au préavis 2022/02 relatif à l'assainissement des routes de l'Allex, Cotterd et Stand dont les travaux vont pouvoir débuter ;
- nous fait part également d'une dépense hors budget liée à la révision du tracteur HSM qui donne des signes de faiblesse et qui doit être révisé pour des raisons de sécurité. La réparation a été estimée à fr. 42'787.00.

Monsieur le municipal Emmanuel Capancioni

- nous informe de la reprise du chantier des WC de Solalex le 12 mai avec une fin des travaux espérée pour le début de la saison estivale (début juillet) ;
- remercie également le conseil pour l'acceptation du préavis lié aux travaux de l'assainissement des routes de l'Allex, Cotterd et Stand. Ce chantier débutera le 30 mai. Une séance d'information aux riverains a été organisée et aura lieu le lundi 16 mai 2022 à l'Ancien Stand de Vauvrise ;
- au niveau touristique, un programme d'activités tout public a été mis sur pied sous le thème Estivales 2022. Des affiches, flyers et infos sur les réseaux sociaux et site de l'Office du tourisme vous renseigneront à ce sujet.

Madame la municipale Carmen Dubois

- nous informe du déménagement le 2 mai 2022 des bureaux de l'ARASAPE à la route de Massongex 4 (anciens dépôts Coop), les bureaux de l'AJE étant toujours actuellement localisés à l'Hôtel du Cèdre ;
- nous fait part que depuis le lundi 9 mai, 6 enfants ukrainiens de Gryon sont accueillis au réfectoire de Bex ;

- nous communique que suite à l'intervention du conseiller David Fankhauser, elle s'est renseignée par rapport aux questions de transport des élèves pour les journées à ski. Le transport par bus a été privilégié par rapport au transport par train pour des questions pratiques et par simplification.

Monsieur le municipal Michael Dupertuis nous informe

- que la mise à l'enquête du PA de la Grande Fontaine est terminée et s'est soldée par deux oppositions. La séance de conciliation a eu lieu. Un préavis sera soumis aux conseillers lors de la prochaine séance du Conseil ;
- que l'opération Coup de Balai a été un succès. 375 élèves et 45 citoyens y ont pris part et plus de 2000 lt de déchets ont été collectés. Il adresse ses remerciements au Kiwanis et à l'entreprise Thommen pour leur soutien et collaboration ;
- que les gobelets réutilisables financés par le Fond Durable et mis à disposition par le SEMO, dont chaque conseiller en a reçu un ce soir, peuvent désormais être mis à disposition des sociétés locales ou particuliers qui en font la demande. Ces derniers peuvent être réservés via le site internet (actuellement via l'adresse e-mail [commune@bex.ch](mailto:commune@bex.ch)). Les conditions de location ou de vente sont disponibles sur le site de la commune sous le thème développement durable.

Monsieur le municipal Jean-François Cossetto

- nous informe que la Municipalité a décidé d'offrir la gratuité des divers locaux communaux aux sociétés locales membres de l'ASLB pour leurs manifestations usuelles en 2022, ceci afin de pouvoir se relancer suite à la situation compliquée de ces dernières années ;
- nous fait part que, pour la prochaine rentrée scolaire, des containers devront être installés et qu'un préavis sera soumis au Conseil au mois de juin.

## **8. Vœux et demandes de renseignements**

### **8.1 Vœux et demandes**

- Monsieur le conseiller Christoph Roesler soulève un petit point d'amélioration à apporter par rapport à l'action Coup de balai. Il a constaté que les jeunes n'avaient pas de gilet de sécurité lors de leur intervention le long de la route cantonale; pour les prochaines éditions, il serait donc judicieux de prévoir de les équiper le long des routes à forte fréquentation ;
- Monsieur le conseiller Marc Mundler dit avoir été interpellé par plusieurs citoyens pour un manque de poubelles à crottes de chien en zone industrielle (zone de la gare) ;

- Madame la conseillère Marielle Kohli demande si, dans le cadre des futurs travaux de la Place du Marché, il a été prévu d'installer des feux de signalisation pour l'arrivée de trains (par exemple hauteur café suisse et hôtel de ville) ;
- Madame la conseillère Fabienne Lauber demande si l'engagement du délégué à l'environnement et au développement durable a été effectué ainsi que des précisions et un retour sur le nombre de demandes déposées jusqu'à ce jour ;
- Monsieur le conseiller Christophe Simeon, dans le cadre du plan directeur intercommunal Chablais Agglo et en lien avec les pistes cyclables, si il y a une possibilité d'ouvrir le jardin de circulation à la population ;
- Madame la conseillère Jannick Badoux a accueilli avec joie l'adhésion de la commune au réseau MobiChablais mais constate avec déception plusieurs défaillances du système (retards, manque de bus) ;
- Madame la conseillère Sylviane Zuber demande si un plan précis de répartition de la population dans les abris a été élaboré en cas d'urgence ;
- Madame la conseillère Sylviane Zuber émet également le vœu au municipal Michael Dupertuis pour l'élaboration d'un « joli » écopoint aux Dévens ;
- Madame la conseillère Christine Blatti-Villalon demande ce qu'il est prévu en matière de sanitaires dans les abris PC ;
- Madame la conseillère Circé Barbezat-Fuchs relève la présence de bambous le long de l'Avançon dans le secteur situé entre la Teinture et le Glarey.

## **8.2 Réponses de la Municipalité**

Monsieur le municipal Daniel Hediger soulève que l'idée de l'ouverture du jardin de circulation au public est certes une bonne idée mais qu'elle est soumise à un encadrement. A ce jour, ce jardin est géré par le chargé de prévention, M. Chinelli, en collaboration avec les écoles. Des activités ont également lieu dans le cadre du passeport vacances. Il approchera cependant M. Chinelli pour étudier si un essai pourrait être fait pour une ouverture de temps à autre au public.

Par rapport à la répartition précise des ménages dans les abris PC, une liste des ménages a été émise afin de pouvoir faire une répartition judicieuse. Les abris publics sont équipés de sanitaires de base. A ce sujet, M. le Président Baptiste Guérin précise que les abris à titre individuel devraient être équipés d'une petite armoire avec médicaments de base et de sachets de « survie » pour une durée de 7 jours environ.

Monsieur le municipal Jean-François Cossetto soulève également que l'importance des équipements des abris privés est l'étanchéité et la ventilation. Pour le reste et en cas d'alerte, du matériel est prévu dans le cadre de l'organisation de la Protection Civile au niveau régional selon les indications qui seraient transmises.

Monsieur le municipal Michael Dupertuis a pris note et avait remarqué la problématique de la sécurité des élèves lors de l'opération Coup de balai. Cette remarque a été transmise aux Ecoles.

En ce qui concerne le manque de poubelles en zone industrielle, Monsieur le municipal Michael Dupertuis va regarder avec son collègue de la voirie.

En réponse à l'intervention de Madame la conseillère Marielle Kohli au niveau de la problématique du passage des trains à trois compositions sur la Place du Marché, Monsieur le municipal Michael Dupertuis s'est déjà penché sur la question de la signalisation.

La solution de signalétique la plus simple à ce jour est chiffrée à plus de fr. 100'000.00. Ce point sera cependant étudié et pris en compte lors de l'élaboration de la future nouvelle place du Marché.

Monsieur le municipal Michael Dupertuis informe Madame la conseillère Fabienne Lauber que la déléguée à l'énergie, Mme Tatoun Rogenmoser, est en poste depuis le 2 mai. 68 demandes de subventions ont été déposées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Concernant MobiChablais, il est conscient que certains ajustements doivent encore être faits, notamment par rapport à la ligne 119 qui reste problématique.

Monsieur le municipal Pierre-Yves Rapaz va regarder ce qu'il en est au niveau de la pose de poubelles supplémentaires en zone industrielle et ira également constater la présence de bambous le long de l'Avançon et des éventuelles mesures à prendre.

Tous les conseillers ayant eu réponse à leurs questions, M. le Président donne rendez-vous à l'ensemble du Conseil le 22 juin et prie les conseillers de ne pas oublier de rendre leur zappette. La séance est levée à 21h45

Au nom du Conseil communal :

Le président :



Baptiste Guérin

La secrétaire :



Martine Payot